

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Biologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Éducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



## Déclaration de Maladie

N° P19- 057239

54723

Optique

Autres

Maladie

Dentaire

### Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 8365 Société : RAM

Actif  Pensionné(e)  Autre :

Nom & Prénom : JRIIA ARSDELLAH

Date de naissance : 04-01-1964

Adresse : 125 RUE 13 B1 ou Errabbi - Elouafa

Casablanca

Tél. 06 61 23 33 76 Total des frais engagés : 250 + 1264,80 Dhs

### Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 12/10/2020

Nom et prénom du malade : JRIIA ELYAS Age :

Lien de parenté :  Lui-même  Conjoint  Enfant

Nature de la maladie : Bronchite

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASA Le : / /

Signature de l'adhérent(e) :

SA

SA

SA

SA

## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

## EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien	Date	Montant de la Facture
<b>HARMACIE GOURAUI</b> HABBACHIGH Khadija	12/10/2020	526,80
142 Avenue Hassan 1er 0529 27 71 45 - CASABLANCA	12/10/2020	220,00 + 159,00
<b>Pharmacie GOURAUI</b> Moussa Boudoussai	12/10/2020	<u>358,80</u>

## **ANALYSES - RADIOGRAPHIES**

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires
			

## AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	
	.....					.....
	.....					.....
	.....					.....
	.....					.....
	.....					.....

## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

### Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				Coefficient DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION

O.D.F  
PROTHESES DENTAIRES

## DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

H	
25533412	21433552
00000000	00000000
D	G
00000000	00000000
35533411	11433553

## **(Création, remont, adjonction)**

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

**VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION**

Dr. Ouadie BENNANI

Pédiatre  
Homeopathe

Maladies des Enfants et Nourrissons  
Lauréat de la Faculté de Médecine de Tours  
Ancien Pédiatre des Hôpitaux de France  
Allergologie infantile et Asthme



Sur rendez-vous

الدكتور وديع بناني

اختصاصي في أمراض الأطفال والرضع

والطب المثلثي

خريج كلية الطب بتور فرنسا

طبيب الأطفال سابق بمستشفيات فرنسا

أمراض الجهاز التنفسى والحساسية

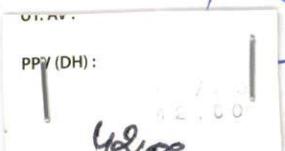
بالموعد

12 OCT. 2020



SHIA ELYAS

80,00



AZ5 x 100



255/- → 31  
ANT



220/-

241/-



PHARMACIE GOURAUL  
HABBACHICH Khadija  
142, Avenue Hassan 1er  
0522 27 71 45 - CASABLANCA

220,00 (3) VOL 255/-  
Ttips Hater -> ZENITH Pharma  
ZENITH Pharma -> VOL 255/-

159 شارع بيرگون الشقة رقم 26 إقامة شوان - الدار البيضاء - الهاتف: 05 22 43.04.73 - المحمول: 06 61 42.44.46

159, Bd de Bourgogne, Appt N° 26, Résid, Shwan Casablanca - Tél. : 05 22 43.04.73 / GSM : 06 61 42.44.46

E-mail : bennaniouadie@gmail.com البريد الإلكتروني :

48,30 (4) BUTSVENT A 100%

05 - 2023

P.P.V: 45 DH 30

140,00 x 2

2 bsp - 2li → 10,7

LOT: GB00544

PER: 03/2023

PPV: 140 DH 00

LOT: GB91248

PER: 05/2022

PPV: 140 DH 00

LOT: GB91240

PER: 05/2022

PPV: 140 DH 00

LOT: GB91248

PER: 05/2022

PPV: 140 DH 00

(5) SAFU

2 bsp - 2li → 10,7

140,00

2 bsp + 2li → 3li → 13,9

13,9

15

(6) Pedialid vitamines

Lot: 190593  
A consommer  
avant le: 09/2022  
PPC: 79,50 DH

190593

09/2022

79,50

2 g - 1i → 1i → 1i

79,50

(7) Alizol f

S.V

Lot:  
A consommer  
avant le:  
PPC: 79,50 DH

200399

07/2023

79,50

1i → 3li

79,50

15

18

3li → 3li

79,50

526,80

3li → 3li

Dr Clotilde BENTAHIA  
Pédiatre  
Hôpital  
10 Bd Bourguiba Apt N° 15 Résid. Shawar  
Casablanca Tel: 05 22 43 04  
05 51 42 44 46

PHARMACIE DU LYCEE  
CASA SARL AU  
N° 6 Avenue des  
Réunion - CASA  
Tél: 05 22 47 67  
FAX: 05 22 47 67  
N° 051 990800047

HARMACIE GOURAUI  
HABACHICH Khadija  
142, Avenue Hassan 1er  
0522 27 71 45 - CASABLANCA

200524  
Lot:  
A consommer  
avant le:  
PPC: 79,50 DH

200524

09/2023

79,50 DH

200524

09/2023

79,50 DH

35886